

Bureau du 22 mars 2017

DECISION

PISU/DEI/COP/HS/ML
Rapporteur : M. Hervé P.

N° B 18.092

Voirie et infrastructure – Rennes – Boulevard Marbeuf –
Suppression du passage à niveau PN193 – Bilan de la
concertation préalable

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18h10.

Présents : M. Couet, Président, Mme Andro (à partir de 18h20), M. Crocq, Mme Pellerin (à partir de 18h28), MM. Bernard, Gaudin, M. Gautier (à partir de 18h22), Mme Le Men, MM. Puil, Hervé Pascal (à partir de 18h26), Mme Letourneux, MM. Theurier (jusqu'à 19h18), Dehaese, Letort, Breteau (à partir de 18h36 et jusqu'à 19h53), Kerdraon (à partir de 18h31), Le Blond (jusqu'à 19h16), Chouan, Dein, Louapre (jusqu'à 19h40), Plouhinec (jusqu'à 19h35), Prigent, Rouault, Legagneur.

Absents excusés : MM. Chardonnet, Hervé Marc, Mme Rougier.

Procuration de vote et mandataire : Mme Rougier à M. Theurier (jusqu'à 19h18), M. Chardonnet à Mme Andro.

Participaient également : Mme Quinaut, M. Contin, Mme Duret, M. Simon, Mme Gabillard, MM. Nourissat, Benesteau, Mme Maho, MM. Mazurier, Ruiz (Audiar).

M. Dehaese est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 15 mars 2018 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 8 février 2018 est lu et adopté.

Les décisions sont examinées de 19h30 à 19h59.

La séance est levée à 19h59.

**DECISION (suite)**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 103-2 et R 103-1-2° ;
Vu l'arrêté du 21 avril 2015 portant statuts de la métropole "Rennes Métropole" ;
Vu la délibération n° C 16.045 du 25 février 2016, approuvant le programme de l'opération de suppression du passage à niveau PN193 boulevard Marbeuf à Rennes, et les termes de la convention de Maîtrise d'ouvrage unique pour ladite opération ;
Vu la délibération n° C 16.046 du 25 février 2016, approuvant les termes de la convention relative au cofinancement des études d'avant-projet avec SNCF Réseau pour ladite opération ;
Vu la délibération n° C 18.034 du 25 janvier 2018 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;
Vu la décision n° B 17.404 du 5 octobre 2017 confirmant les objectifs de l'opération et approuvant les modalités de la concertation préalable à l'opération de suppression du passage à niveau PN193 boulevard Marbeuf à Rennes.*

EXPOSE

Par délibération du 25 février 2016, le Conseil métropolitain a approuvé le programme de l'opération de suppression du passage à niveau PN193 boulevard Marbeuf à Rennes et son enveloppe financière prévisionnelle de 22,34 M€ HT, soit 26,81 M€ TTC (valeur novembre 2014), cofinancée à hauteur de 50 % par SNCF Réseau (11,17 M€ HT, 13,40 M€ TTC), Rennes Métropole 10,90 M€ HT (13,08 M€ TTC), et la Ville de Rennes 270 K€ HT (324 K€ TTC).

Le Bureau du 5 octobre 2017 a confirmé les objectifs de l'opération et approuvé les modalités de la concertation préalable à cette opération.

1. Rappels préalables

Les objectifs de l'opération consistent à :

- supprimer le passage à niveau dangereux par dénivellation du boulevard Marbeuf ;
- assurer les continuités et dessertes, pour les différents modes de circulation.

Les modalités de concertation préalable retenues sont les suivantes :

- réunion publique avec les riverains ;
- exposition publique avec ouverture d'un registre tenu à la disposition du public pour consigner les observations ;
- mise en place d'une information sur le site internet de Rennes Métropole, accompagnée d'une adresse courriel dédiée à la concertation.

2. Mise en oeuvre de la concertation

Cette concertation s'est déroulée d'octobre 2017 à janvier 2018 :

- une réunion publique a été organisée le 13 décembre 2017 dans la salle du Noroît à Rennes, réunissant environ 60 personnes ;
- une réunion avec des représentants du Conseil de Quartier, du Comité de Quartier Moulin du Comte et avec les riverains s'est tenue le 23 novembre 2017 au centre René Jouanin à Rennes ;
- une réunion a eu lieu à l'Hôtel de Rennes Métropole avec le Collectif Handicap 35 (le 30 octobre 2017) ;
- l'exposition présentant les objectifs, les aménagements prévus, le déroulement des travaux, le calendrier et le budget de l'opération s'est tenue du 9 janvier 2018 au 31 janvier 2018 dans le hall du Noroît à Rennes. Un registre a été mis à la disposition du public en accompagnement de l'exposition. 3 observations ont été



consignées dans le registre. En outre, l'exposition a été mise en ligne sur le site internet de Rennes Métropole, rubrique "Participez" avec la mise en place d'une adresse mail dédiée :

info-pnmarbeuf@rennesmetropole.fr ; 2 mails ont été recus ;

- le quotidien Ouest France a également publié un article le 15 décembre 2017, suite à la réunion publique du 13 décembre 2017.

3. Bilan de la concertation

Les remarques émises lors de la concertation ont porté autant sur le déroulement du chantier que sur les aménagements à terme.

- Remarques d'ordre général sur le projet :

Plusieurs personnes ont exprimé leurs attentes sur ce projet, accueillant favorablement le projet et le principe de dénivellation, tout en regrettant l'échéance éloignée de réalisation et la durée des travaux.

Le planning d'étude et de travaux a été présenté et détaillé pour la bonne compréhension du délai de réalisation de l'aménagement.

Une personne a réinterrogé, par mail, le principe de réalisation d'une trémie pour supprimer le passage à niveau, en demandant pourquoi la mise en impasse du boulevard de part et d'autre de la voie ferrée, solution plus économique, n'avait pas été retenue.

Il a été répondu que cette hypothèse avait été écartée compte tenu de ses conséquences en termes d'enclavement (seulement 3 franchissements possibles des voies ferrées depuis la route de Lorient, complexité d'accès des secours, collecte des déchets...). Cette personne interrogeait également la pertinence des ponts routes, compte tenu de leurs coûts, plutôt qu'une mise en impasse des contre-allées. Les besoins en terme d'accès secours, collecte des déchets, en livraisons de certains bâtiments ont été exposés pour justifier le besoin de ces ouvrages.

- Remarques sur les aménagements définitifs :

De nombreuses remarques et questions ont porté sur les cheminements piétons et cycles dans l'aménagement de la trémie :

- Sur les cheminements piétons et cycles dans la trémie

Plusieurs personnes ont exprimé le souhait d'avoir une délimitation entre les espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes. Cette attente a été prise en compte et un aménagement avec une démarcation physique au sol et un contraste visuel entre les espaces sera étudié. Une séparation physique de type barrière ou bordure, ne sera en revanche pas retenue pour des raisons de sécurité et de bonne intégration paysagère.

Une remarque a porté sur le choix de faire descendre, relativement bas, les cheminements piétons et cycles, à l'inverse de la trémie Claude Bernard où leur dénivellation est limitée. Le projet Marbeuf se veut mieux intégré à l'environnement, plus ouvert. Les cheminements vélos et piétons ne plongeront pas aussi bas que la chaussée, mais il y a la volonté d'avoir une atmosphère urbaine, en limitant la séparation altimétrique (éviter de créer une trémie routière), et en offrant une hauteur sous les ponts agréable pour les piétons et les cyclistes.

- Sur l'aménagement de giratoires de part et d'autres de la trémie

Le système de giratoire, contrairement à d'autres types de carrefour, permet un accès facilité des véhicules aux contre-allées en sens unique quelle que soit leur origine.

Plusieurs personnes ont exprimé leurs inquiétudes sur la possible dégradation de la sécurité, en particulier piétons et cycles, dans le futur giratoire Marbeuf/St-Brieuc/Louis Guilloux. Les inconvénients du carrefour actuel en termes de sécurité ont été exposés, compte tenu en particulier de sa largeur et des voies de shunt. Le futur giratoire permettra de resserrer la distance à traverser d'un trottoir à un autre, et sera également précédé de plateaux destinés à ralentir les véhicules.



- Remarques sur le déroulement du chantier :
 - o Sur les déviations et la circulation

Plusieurs questions ont porté sur les itinéraires de déviation et le report de trafic pendant les phases travaux. Les itinéraires de déviation envisagés ont été présentés. Rennes Métropole s'est engagé sur la poursuite des études de ces déviations, en particulier pour assurer une bonne pré-signalisation des itinéraires.

- o Sur les cheminements piétons et cycles

Une passerelle provisoire pour la phase travaux sera installée au-dessus des voies ferrées afin de limiter la gêne aux piétons. Cet aménagement provisoire ne pourra pas être accessible aux personnes à mobilité réduite. Suites aux remarques, l'étude de cette passerelle va se poursuivre en recherchant des améliorations permettant de faciliter son usage (goulotte latérale pour les vélos...).

Enfin, lors de la concertation des questions ont été posées sur l'offre en stationnement à l'issue de l'aménagement. Rennes Métropole a indiqué que les places de stationnement seraient globalement restituées le long des contre-allées, sauf le long d'Agrocampus.

Il est donc proposé au Bureau de prendre acte du déroulement de la concertation en considérant que :

- Les différentes étapes et modalités de la concertation menées tout au long de la procédure ont respecté les prescriptions fixées par le Bureau dans sa décision du 5 octobre 2017.
- Si un certain nombre d'interrogations ont été soulevées par le public, des réponses circonstanciées, en l'état actuel du dossier, leur ont été apportées.
- Aucune objection ou contestation majeure n'est venue remettre en cause le projet de suppression du passage à niveau PN193 boulevard Marbeuf à Rennes.
- La phase de concertation a permis à la population et aux usagers du secteur d'être informés et d'être entendus.

Le Bureau est invité à :

- prendre acte du déroulement de la concertation relative à l'opération de suppression du passage à niveau PN193 boulevard Marbeuf à Rennes ;
- approuver le bilan de cette concertation préalable.

o O o

Le Bureau, à l'unanimité :

- prend acte du déroulement de la concertation relative à l'opération de suppression du passage à niveau PN193 boulevard Marbeuf à Rennes ;
- approuve le bilan de cette concertation préalable.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

SIGNÉ

Laurence QUINAUT